



FFR



**LE RUGBY, C'EST
AUSSI POSSIBLE
CHEZ VOUS !**

SUR TOUS LES TERRAINS, LE RUGBY TROUVE SA PLACE



« Si on mettait plus de rugby dans la société, la société se porterait mieux. »

«Au rugby, on ne transforme pas que les essais, on transforme les hommes et les femmes.»

— Florian Grill, Président de la FFR

2^e sport le plus médiatique en France

il existe une véritable envie de rugby dans notre pays : une envie de le pratiquer, une envie de le transmettre, une envie de se retrouver.

Vous avez des créneaux de pratique sportive disponibles dans vos équipements sportifs locaux.

Vous n'avez pas (encore) de terrain de rugby.

Vous n'avez pas (pour le moment) ni le budget ni le projet de créer un terrain de rugby.

Pourtant :



Des jeunes de votre commune aimeraient pratiquer ce sport, mais le club le plus proche est trop loin



Le rugby éduque

En plus de faire bouger, le rugby est un sport qui transmet des valeurs fortes, celles du respect, de l'engagement et du courage



Le Rugby rassemble : le rugby est un sport reconnu pour créer du lien et pour sa convivialité qui apprend le vivre ensemble.



La solution existe. Elle est simple. Elle est peu onéreuse

La FFR, en partenariat avec le club près de chez vous, vous propose de créer une Antenne Rugby : un dispositif qui permet d'implanter des séances d'initiation, d'entraînement pour les catégories école de rugby de 3 ans à 14 ans et pour les adultes avec une offre de rugby loisir sans plaquage au cœur de votre commune, sans investissement, sans nouveau terrain.



LES ANTENNES DE RUGBY : UNE SOLUTION SIMPLE, EFFICACE ET GRATUITE POUR VOTRE COMMUNE



Une antenne, c'est quoi ?

C'est une extension d'un club de rugby voisin qui vient proposer des séances et un encadrement au plus près des habitants, dans votre commune. **Pas besoin de terrain de rugby dédié.**

UNE ANTENNE PEUT S'INSTALLER SUR

- Un terrain de foot
- Un plateau multisports
- Un gymnase
- Un espace sportif municipal, une plaine de jeux non utilisée en continu



Pas besoin de matériel (Ballons, chasubles, maillots, plots... nous l'amenons) pas besoin de changer le terrain, nous adaptons nos sessions au terrain mis à notre disposition.

LES ÉDUCATEURS DU CLUB ASSURENT

- Les entraînements
- L'encadrement des pratiquants
- Le lien avec les familles
- La logistique sportive



Vous bénéficiez d'éducateurs qui ont suivi le parcours de formation de la fédération.

Une antenne, pour votre commune

CELA VOUS DEMANDE

- La mise à disposition d'un créneau et d'un espace sportif
- Un soutien symbolique à une action éducative



CELA VOUS APPORTE

- Une politique sportive plus inclusive
- Une animation nouvelle
- Un levier de cohésion sociale



Ce que cela apporte à vos habitants

- Une nouvelle activité sportive, accessible et encadrée
- Un sport porteur de valeurs éducatives fortes
- Un lien direct avec un club structuré





FFR

contacts

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :



QU'EST CE QU'UNE ANTENNE ?

Pour ses activités relevant des classes d'âge « Ecole de rugby » et de la pratique du Rugby Loisir sans plaquage, une association peut créer une antenne destinée à exploiter une partie desdites activités dans un lieu autre que celui ou ceux où ses activités sont habituellement pratiquées. Cet autre lieu doit être situé dans le même Comité Départemental ou dans un Comité Départemental limitrophe de l'association.

La création d'une antenne doit avoir pour objectif de recruter et fidéliser de nouveaux licenciés, et de faciliter l'accès à la pratique du rugby grâce à un meilleur maillage du territoire.

L'antenne n'a pas la personnalité juridique et dépend de l'association qui l'a créée.



POURQUOI METTRE EN PLACE UNE ANTENNE ?

Afin d'améliorer le maillage territorial du rugby, la Fédération Française de Rugby souhaite capitaliser sur le savoir-faire des clubs existants en les accompagnant dans le développement d'antennes dans un bassin de proximité cohérent.

Pourquoi mettre en place une antenne :

- Répondre aux enjeux d'accessibilité et de proximité pour des publics éloignés des clubs existants.
- Recruter des nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés actuels.
- Développer le rugby sur des zones carencées, reconquérir des territoires, développer progressivement une culture rugby dans la zone.
- Donner la possibilité d'évoluer à terme vers la création d'une association autonome si les conditions s'y prêtent (nombre de licenciés, infrastructures, encadrement).



COMMENT METTRE EN PLACE UNE ANTENNE ?

Avant de se lancer dans la création d'une antenne, voici quelques conseils :

- Avoir fait un diagnostic, une étude de la zone sur laquelle de nouveaux pratiquants sont identifiés (infrastructures, population, établissements scolaires, etc...).
- Disposer des moyens humains suffisants : nombre éducateurs formés ou en cours de formation, dirigeants, volontaires, afin de ne pas « dépeupler » l'association support.
- Être en lien avec la ou les collectivités concernées et disposer d'un terrain qualifié par la FFR catégorie E au minimum.
- Si des pratiquants non licenciés sont accueillis pour s'initier à la pratique : souscrire à une extension de garantie auprès de l'assureur de la FFR.



QUELS OUTILS ET MOYENS SONT MIS A DISPOSITION ?

La FFR et ses organes déconcentrés accompagnent les associations dans leur projet de création d'antenne et dans leur implantation sur le territoire.

- La FFR met à disposition des ligues régionales des outils de cartographie afin d'accompagner le club pour identifier les zones à fort potentiel pour implanter des antennes.
- La FFR met à disposition des clubs des outils de communication pour accompagner le développement des antennes.
- La FFR accorde une subvention de 1 500 € à une association venant de créer une nouvelle antenne « Ecole de Rugby ». Cette subvention sera versée à l'association 6 mois après la création, par la ligue régionale, de l'antenne « Ecole de Rugby ».
- Les ligues régionales, les comités départementaux et d'autres financeurs publics ou privés pourront accompagner financièrement et/ou en matériel la création des antennes.



QUELLE EST LA DEMARCHE DE CREATION D'UNE ANTENNE ?

L'association sportive transmet à sa ligue régionale :

- Le formulaire de demande de création d'une antenne dûment complété sur l'application informatique Oval-e ;
- Une attestation de mise à disposition d'une enceinte sportive par son propriétaire ou tout autre document démontrant que la pratique du rugby s'effectuera dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ;
- Le projet de développement de l'antenne comportant, a minima, le diagnostic et les objectifs poursuivis ;
- L'avis du comité départemental au sein duquel se situe l'association. Si l'antenne se situe sur le territoire d'un autre comité départemental et, le cas échéant, d'une autre ligue régionale, l'avis circonstancié de chacun des organismes est requis.

L'autorisation de créer une antenne relève de la compétence de la ligue régionale sur le territoire duquel se situe l'association demanderesse.



QUELLES SONT LES RESSOURCES DISPONIBLES ?

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de la FFR :

Page école de rugby : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr

Page rugby à 5 : <https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/rugby-a-5/documents-utiles-2>

DEMANDE DE CREATION D'UNE ANTENNE

FORMULAIRE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ANTENNE

A transmettre à la ligue régionale

1. INFORMATIONS GENERALES ASSOCIATION SPORTIVE SUPPORT :

Nom de l'association sportive support :

Code club :

Comité départemental :

Ligue régionale :

2. INFORMATIONS GENERALES ANTENNE :

Lieu de pratique de l'antenne (adresse du terrain) : le terrain doit être qualifié catégorie E minimum :

Comité départemental :

Ligue régionale :

Sur quelles catégories souhaitez-vous l'ouverture d'une antenne :

Ecole de Rugby : M6 M8 M10 M12 M14 M15F

Rugby loisir sans plaquage :

3. DIAGNOSTIC :

Informations sur l'association support à la date de la demande : Renseigner uniquement les cases concernées par la demande d'antenne.

	M6	M8	M10	M12	M14	M15F	RLSP
Nombre de joueurs/joueuses licenciés							
Nombre d'éducateurs formés ou en cours de formation							
Jour et horaire de la pratique							

Informations sur l'antenne : Renseigner uniquement les cases concernées par la demande d'antenne.

	M6	M8	M10	M12	M14	M15F	RLSP
Nombre d'éducateurs formés ou en cours de formation							
Jour et horaire de la pratique							

Liste des éducateurs qui encadreront les entrainements de l'antenne (nom-prénom, diplôme, statut) :

Nom – prénom	Diplôme	Statut (EDU ou ECF)

